

Comment faire une demande de transport scolaire?

Le transport scolaire offert aux élèves qui ont droit à des **places régulières** en fonction de la [Politique du transport scolaire](#) de la CSDHR est gratuit.

Les élèves inscrits dans des programmes particuliers (**Programme d'éducation intermédiaire (PEI), Concentration Langues et communication, Concentrations sportives et artistiques et Programme Sports-études**) sont admissibles au transport scolaire. Cependant, des frais s'appliquent si l'école fréquentée par l'élève n'est pas celle désignée selon son lieu de résidence. Ces frais sont de 194 \$ pour un élève ou de 218 \$ par famille (plus d'un élève fréquentant l'un des programmes).

Les élèves inscrits au programme particulier Sports-études et **qui résident à l'intérieur du secteur de l'école fréquentée**, ont également droit au transport scolaire. Toutefois, des frais s'appliquent pour assumer le coût du transport scolaire de l'école vers les plateaux d'entraînement, sur l'heure du midi. Ces frais sont de 85 \$ pour un élève ou de 95 \$ par famille (plus d'un élève fréquentant le programme).

Qu'est-ce qu'une place disponible?

C'est une place libre dans un parcours d'autobus existant une fois que les places des élèves ayant droit au transport ont été attribuées.

Il doit donc y avoir des espaces vacants dans le véhicule sur le circuit.

IMPORTANT !

L'attribution pour une place disponible est faite en fonction des parcours existants.

Aucun ajout ni aucune modification aux circuits réguliers de transport ne sont acceptés.

Par la suite, **une fois les places attribuées aux élèves qui ont droit au transport**, les parents qui le souhaitent peuvent faire une demande de **place disponible** (demande sans frais) pour leur enfant.

Qui peut faire une demande de transport scolaire pour une place disponible (formulaire « B »)?

Un élève qui se trouve dans l'une de ces trois situations :

2^e adresse – L'élève a besoin d'être transporté sur une base régulière (5 jours par semaine pendant toute l'année scolaire) à une autre adresse que celle de son lieu de résidence officiel;

Choix d'école – L'élève fréquente une autre école que celle de son secteur;

À l'intérieur de la distance désignée – L'élève réside à l'intérieur des distances désignées dans la Politique relative au transport scolaire, mais à plus d'un kilomètre de l'école.

Comment faire une demande de transport scolaire pour une place disponible?

1. **Remplir et signer le formulaire « B »** que vous pouvez télécharger et imprimer sur le site www.csdhr.qc.ca à la section *Transport scolaire*.
2. **Vérifier que l'adresse de résidence inscrite sur le formulaire « B » concorde** avec les informations transmises à l'école de votre enfant. Si vous avez déménagé, il est très important de mettre à jour vos coordonnées.
3. **Remettre la demande au secrétariat de l'école que fréquente présentement** votre enfant le plus tôt possible.
4. Si la demande est refusée, un technicien du service du transport scolaire communiquera avec le parent. Si celle-ci est acceptée, le parent doit consulter le **Portail Parents** à l'adresse <https://mozaikportail.ca/>. ou http://coord_transport.csdhr.qc.ca/.



Mon enfant est inscrit dans un programme particulier?

L'élève inscrit dans un programme particulier (**Programme d'éducation intermédiaire (PEI), Concentration Langues et communication, Concentrations sportives et artistiques et Programme Sports-études**) a droit au transport scolaire de l'école. Les parents doivent faire une **demande de transport scolaire** et assumer les frais qui varient en fonction du lieu de résidence de l'élève, selon qu'il se situe à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur de l'école fréquentée.

Comment faire une demande transport scolaire?

1. **Remplir et signer le formulaire** que vous pouvez télécharger et imprimer sur le site www.csdhr.qc.ca à la section *Transport scolaire*.
2. **Vérifier que l'adresse de résidence inscrite sur le formulaire concorde** avec les informations transmises à l'école de votre enfant. Si vous avez déménagé, il est très important de mettre à jour vos coordonnées.
3. **Si le lieu de résidence de l'élève se situe à l'extérieur du secteur de l'école fréquentée : Joindre au formulaire « A », un chèque au montant déterminé (194 \$ / élève ou 218 \$ / famille) daté du 20 août 2020 et libellé au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.**
4. **Si le lieu de résidence de l'élève se situe à l'intérieur du secteur de l'école fréquentée : Joindre au formulaire « C », un chèque au montant déterminé (85 \$ / élève ou 95 \$ / famille) daté du 20 août 2020 et libellé au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.**
5. **IMPORTANT** – Votre demande doit être complète (formulaire signé accompagné du chèque) pour qu'elle puisse être traitée et acceptée par le Service de transport scolaire.

Le chèque sera encaissé uniquement lorsque la demande aura été traitée.

6. **Remettre la demande au secrétariat de l'école** que fréquente présentement votre enfant le plus tôt possible.

Quel est le délai prévu pour recevoir une réponse?

Toutes les **demandes de transport scolaire reçues** pour les élèves inscrits en 2020-2021 dans les programmes particuliers (PEI, Langues et communication, Concentrations sportives et artistiques et Programme Sports-études) **ont déjà été traitées et acceptées.**

Le **relevé d'embarquement** est disponible à compter du 24 août 2020 sur le Portail Parents ou à partir du site Internet de la CSDHR.

Pour obtenir le relevé d'embarquement, rendez-vous à http://coord_transport.csdhr.qc.ca/. Vous devez fournir le **code permanent** ainsi que le **code postal** de la résidence de l'élève pour y accéder.

Les autres demandes en cours d'année scolaire seront traitées dès leur réception.

Besoin d'information additionnelle?



Visitez la section *Transport scolaire* du site de la commission scolaire au www.csdhr.qc.ca